

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 18 octobre 2021

Aux élus de l'arrondissement d'Ambert et
organisations syndicales de Sanofi Vertolaye

Objet : devenir de Sanofi Vertolaye
Nos références : AC/CO/4932

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir ce courrier en **compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 04 octobre dernier au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, concernant le devenir du site de Sanofi Vertolaye**, désormais intégré dans EuroApi. Je rappelle que cette nouvelle société, issue d'un fractionnement du groupe, a repris une partie des activités de Sanofi pour développer en autonomie la production de principes actifs à usage pharmaceutique sur 6 sites européens.

J'étais accompagné par 4 représentants de l'intersyndicale du site de Vertolaye, d'un syndicaliste du site d'Elbeuf (Seine-Maritime) et de Didier Liennart, représentant la Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.

Je précise que j'avais eu au préalable plusieurs échanges avec Daniel Forestier, Président d'ALF, et un entretien le 22 septembre en visio-conférence, avec Karl Rotthier, directeur d'EuroApi, Philippe Luscan, vice-président exécutif des Affaires industrielles de Sanofi, et Clotilde Jolivet, directrice des affaires gouvernementales et publiques France de Sanofi.

La Ministre déléguée chargée de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, était représentée par la directrice-adjointe de son cabinet, sa conseillère santé et sa conseillère parlementaire. Assistait aussi à la réunion M. Jacques Muller, adjoint au délégué interministériel aux restructurations d'entreprises (DIRE).

Les représentants des salariés ont fait un exposé très argumenté des problématiques liées à la création de la nouvelle entité EuroApi et fait part de leurs fortes inquiétudes sur cette restructuration :

➤ **Sur les incertitudes liées au développement de l'activité future et le potentiel de croissance** dans un marché de forte compétitivité, avec des concurrents bien implantés qui disposent de portefeuilles de molécules diversifiées et des fabrications sous contrats produites sur des sites performants.

➤ **Sur l'exigence de remettre à niveau les outils industriels désuets**, parfois même hors service, des sites de Vertolaye et Elbeuf.

➤ **Sur les investissements importants à réaliser pour développer de nouvelles productions** (190 M€ sur 5 ans sur le site de Vertolaye, dont 50 M€ sur un contrat déjà signé).

➤ **Sur les risques engendrés par une introduction en bourse** qui permettra par ailleurs au groupe Sanofi de réaliser des gains financiers par la cession de 70 % des actions de leur filiale EuroApi au profit des actionnaires actuels de Sanofi. Une estimation, à confirmer, avance le chiffre de 700 M€ !

➤ **Sur les incertitudes concernant l'engagement de la Banque Publique d'Investissement (BPIFrance), filiale de la Caisse des Dépôts, qui garantirait un droit de regard de l'Etat sur la gestion d'EuroApi et sur ses choix stratégiques.**

Les arguments développés, très bien documentés, ont indéniablement ébranlé nos interlocuteurs **dont la connaissance du dossier tenait pour l'essentiel aux éléments fournis par les dirigeants de Sanofi.**

Avec Didier Liennart, nous avons relayé les inquiétudes de l'ensemble des élus locaux et souligné combien le site de Vertolaye était le poumon de l'économie de notre territoire avec sur le seul site un millier d'emplois (salariés de Sanofi et entreprises extérieures) mais aussi un impact colossal sur l'économie locale et le maintien des services publics, notamment un SMUR et un service des urgences à proximité d'un site industriel classé SEVESO.

J'ai eu depuis un nouvel échange avec le cabinet qui étudiait les éléments développés avant de les faire remonter à la ministre que je rencontrerai ensuite au plus vite.

Il nous faut donc maintenir la pression avec une large mobilisation :

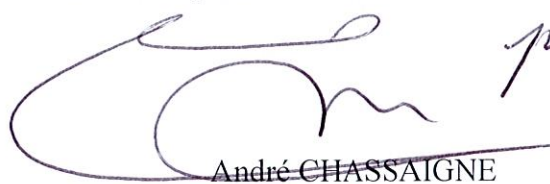
➤ **Sur l'exigence que des investissements soient pris en charge avant la mise en bourse par le groupe Sanofi,** actuellement seul actionnaire d'EuroApi, pour alléger les charges d'investissement de la nouvelle entité.

➤ **Sur la nécessité que la BPI entre dans le capital,** la décision devant être prise en janvier. Je me suis déjà entretenu sur ce point avec la députée Sophie Errante, Présidente de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, mais **je suggère que nous sollicitons un rendez-vous avec le directeur de BPIFrance.**

Je reste bien évidemment à votre disposition pour agir à vos côtés pour une mise en œuvre d'une mobilisation qui se doit d'être **collective** en regroupant toutes les parties prenantes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs...*et les*

plus amicaux.



André CHASSAIGNE